



COMMUNE de BUSSANG

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Tous budgets

1. Réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet <http://bussang.fr/>.

Elle présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2021 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, eau, exploitation forestière, lotissement des Corrodés, lotissement Derrière chez Blau lotissement du Pré du Porc), hors fossoyage et CCAS qui cette année sont intégrés dans le budget général de la Commune.

2. Cadre général du budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. D'ordinaire il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a donc été voté le 15 Avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

3. Budget primitif 2021 du budget principal de la commune

3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Compte tenu du contexte, ou les recettes attendues seront encore cette année, amoindries par rapport aux années précédentes, ce budget a été réalisé avec toujours la même farouche volonté :

- de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir cette année encore et dans la mesure du possible, la dette,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'un ménage : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, santé, loisirs, impôts, remboursement de crédits ...).

Pour notre commune, la section de fonctionnement du budget s'équilibre à : **1.621.992 euros**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et divers baux, garderie, concessions cimetière ...), des impôts locaux, du prélèvement sur les jeux, et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 (*hors chap.002*) représentent **1.440.145,77 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 (*hors chap.042 et 023*) représentent **1.621.256,54 Euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (**181.110,77 euros** pour 2021), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, sont par la force des choses relativement maîtrisées, puisque globalement en légère baisse sur tous les chapitres budgétaires par rapport au Budget primitif 2020, et ce, du fait notamment d'une baisse conséquente des recettes généralement attendues (Casino, vente de coupes de bois, perte sur locations....) lesquelles permettent d'ordinaire d'assurer plus que largement les dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont quant à elles en très légère augmentation, s'expliquant notamment :

- Par une augmentation de l'enveloppe indemnitaire destinée à l'ensemble du personnel communal, à une titularisation et à des évolutions de carrières (changement d'échelon et de grades). Par ailleurs, en 2020 un agent a été placé en congé de maladie ordinaire du 17 février au 19 octobre inclus entraînant de fait une baisse significative de la masse budgétaire

Le recours aux emplois « job d'été » sera cette année encore reconduit (2 en juillet et 2 en août).

	BP 2020	BP 2021
➤ Charges à caractère général (Chap.011)	692.265,00	638.980,43
➤ Charges de personnel (Chap.012)	555.504,00	588.158,00
➤ Atténuation de produits (Chap.014)	73.366,00	70.866,00
➤ Charges de gestion courante (Chap.65)	243.304,26	233.399,00
➤ Charges financières (Chap.66)	38.417,36	34.331,42
➤ Charges exceptionnelles (Chap.67)	52.754,72	55.521,79
Sous Total dépenses de gestion	1.655.611,34	1.621.256,64
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	10.841,66	735,36
➤ Virement section d'investissement (Chap.023)	44.074,00	0,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1.710.527,00	1.621.992,00

Evolution BP 2021/BP 2020	Structure BP 2021
-7,70 %	39,39 %
5,88 %	36,26 %
-3,41 %	4,37 %
-4,07 %	14,39 %
-10,64 %	2,12 %
5,25 %	3,42 %
-2,08 %	99,95 %
-93,22 %	0,05 %
*** %	0 %
-5,18 %	100 %

3.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les principaux types de recettes escomptées et prévisionnelles de la commune en 2021 seront :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, cimetière, travaux ...) et pour partie plus conséquente, le remboursement des budgets annexes au budget communal des frais de personnel mis à disposition pour assurer leur bon fonctionnement.
- Les impôts et taxes, qui outre l'imposition ordinaire des taxes locales, qui cette année ne feront l'objet d'aucune augmentation des taux, comprend la cotisation CVAE, l'imposition IFR et surtout le produit sur les jeux de casino qui malheureusement sera encore très fortement impacté cette année du fait de la fermeture administrative de l'établissement (COVID). De fait sur un produit avoisinant d'ordinaire les 321.000 euros, il ne sera budgétisé très prudemment qu'une recette estimative de 98.800 euros.
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (326.569 euros) ; Dotation de solidarité Rurale (48.604 euros) et Dotation national de péréquation (25.690,00 euros).
- Le non reversement cette année, du Budget annexe exploitation forestière d'une partie de son excédent impactera aussi fortement les ressources du Budget communal
- Cette année, une grande partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 , soit 174.274,49 euros (sur 356.120,72 euros) est affectée en réserve et destiné à financer en partie les programmes de travaux inscrits en investissement.

	BP 2020	BP 2021
➤ Atténuations de charges (Chap.013)	10.047,00	880,00
➤ Produits des services (Chap.70)	60.123,00	53.700,00
➤ Impôts et taxes (Chap.73)	1.018.629,00	864.829,00
➤ Dotations et participations (Chap.74)	441.957,00	502.380,37
➤ Autres produits de gestion courante (Chap.75)	84.100,68	13.050,00
➤ Produits financiers (Chap.76)	9,00	8,40
➤ Produits exceptionnels (Chap.77)	15.504,00	5.298,00
Sous Total recettes de gestion	1.630.369,68	1.440.145,77
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	0,00	0,00
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.002)	80.157,32	181.846,23
TOTAL Recettes de fonctionnement	1.710.527,00	1.621.992,00

Evolution BP 2021/BP 2020	Structure BP 2021
-91,24 %	0,05 %
-10,68 %	3,31 %
-15,10 %	53,32 %
13,67 %	30,97 %
-84,48 %	0,80 %
-6,67 %	0,00 %
45,84 %	0,33 %
-11,67 %	88,79 %
-	-
126,88 %	11,21 %
-5,18 %	100 %

3.2.4 La fiscalité

Cette année encore, il est fait du fait de la réforme de la fiscalité directe locale,

En conséquence, le produit attendu de la fiscalité locale voté pour 2021 serait de **643.829 euros**, soit **656.789 euros** au titre de la fiscalité directe locale, compensations comprises.

De fait, les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal en séance du 15 Avril 2021 restent et demeurent inchangés par rapport à l'an dernier.

Pour mémoire :

Taxes	2017	2018	2019	2020	2021
TH	22,48 %	22,82 %	22,82 %	22,82 %	
TFB	14,35 %	14,57 %	14,57 %	14,57 %	40,22 % (*)
TFNB	24,50 %	24,87 %	24,87 %	24,87 %	24,87 %
CFE	22,16 %	22,49 %	22,49 %	22,49 %	22,49 %

(*) dont taux départemental 2020 : 25,65 %

3.3 La section d'investissement

3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public ou à l'aménagement du Parc Pottecher...).

Si certaines collectivités font le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement, la commune de Bussang se veut volontariste en la matière et continuera à s'engager autant que possible, dans et pour l'avenir.

3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux projets d'investissement figurant au budget de l'année 2021 reprennent pour grande partie certains programmes qui avaient déjà été inscrits en 2020 et qui n'ont pu être achevés. De fait, ce sont **72.508,52 euros** qui se trouvent être dorés et déjà inscrit en crédits de report.

La Municipalité poursuit donc son programme d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement du centre bourg, par notamment la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux au centre village, la mise en oeuvre de l'aménagement du Parc Pottecher .

	BP 2021	Structure BP 2021
➤ Emprunts (chap.16)	110.143,62	18,47 %
➤ Subvention équipement OTB	1.172,00	0,20 %
• Progr.427 - Trvx mise aux normes accessibilité bâtiments	388,88	
• Progr.440 – Achats/échanges divers terrains	16.000,00	
• Progr.444 – Trvx enfouissement Centre village	140.000,00	
• Progr.453 - Site internet	15.000,00	
• Progr.455 – Trvx restructuration du cimetière	23.800,00	
• Progr.457 – Trvx restructuration Centre Communal	5.100,00	
• Progr.458 - Acquisition autres immobilisations 2021	58.656,72	
• Progr.459 - Trvx extension réseau EDF – Route de Sauté	16.320,00	
• Progr.460 - Trvx prolongement voie verte	36.600,00	
• Progr.461 – Acquisition véhicule ampirole espaces verts	50.000,00	
• Progr.462– Acquisition remorque pour mini-pelle	6.927,00	
• Progr.463 – Trvx réfection du Col du Page	34.500,00	
• Progr.464– Trvx d'aménagement du Parc Pottecher	50.000,00	
• Progr.465– Acquisition logiciels – évolution vers horizon cloud	6.900,00	
• Progr.466 – Acquisition parcelle invendue Blau	24.842,86	
➤ Total opérations travaux et immob. (chap.20,21 et 23)	485.035,38	81,33 %
Sous Total dépenses	596.351,00	100 %
➤ Déficit antérieur reporté (Chap.001)	0,00	0 %
TOTAL dépenses d'investissement	596.351,00	100 %

Au final, les dépenses réelles d'investissement 2021 représentent 596.351,00 euros soit 100 % de la section concernée.

3.3.3 Les recettes d'investissement

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 20209 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Sans objet au titre de l'exercice 2021.

	BP 2021	Structure BP 2021
➤ Réserves (Article 1068)	174.274,49	26,88 %
➤ FCTVA et TLE (Chap.10)	46.006,26	7,09 %
➤ Subventions (Etat, Région, Département, DETR) (Chap.13)	21.634,00	3,32 %
➤ Emprunts (Chap.16)	0,00	0 %
Sous Total Recettes	241.914,75	37,31 %
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.001)	205.726,89	31,73 %
➤ Amortissements et cessions (Chap.040)	735,36	0,11 %
➤ Virement de la section de fonctionnement (Chap.021)	0,00	0 %
➤ Opération d'ordre sur cessions (Chap.024)	200.000,00	30,85 %
TOTAL recettes d'investissement	648.377,00	100 ,00 %

4. Etat de la dette

Le niveau d'endettement reste particulièrement maîtrisé puisque depuis 2011, il n'avait été nul besoin de contracter nouvel emprunt. Seul, en 2019, un emprunt de 200.000,00 euros avait été souscrit auprès de la banque postale en vue de financer pour partie le programme d'enfouissement des réseaux.. La structure de la dette ne représente aucun danger puisque 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours sur le budget principal de la commune représente, 114.122,89 euros sur une annuité constante de 148.454,31 euros.

L'encours de la dette sur le budget principal au 01/01/2021 s'élève à 1.061.162,13 euros.

Les différents emprunts arriveront à échéance respectivement en 2024, 2027, 2028, 2030, 2031 et 2034 pour le dernier.

Quelques ratios :

1/ Encours de la dette par habitant (dernière *population INSEE 2020* en baisse) : $1.061.162,13 / 1406 = 754,74$ €/habitant (rappel 2020 : 817,72 €/habitant)

2/ Encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement : $1.061.162,13 / 1.440.145,77 = 0,737$

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Commune. Si ce ratio est supérieur à 1, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

5. Les budgets annexes

Le budget communal comporte 6 budgets annexes. Le budget fossoyage ayant été dissous et réintégré dans le budget général de la Commune

1. ASSAINISSEMENT

2020 a vu la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur du Charat. Aucun travaux n'est prévus à ce jour.

2. EAU

Il sera poursuivi cette année encore, le très ambitieux programme pluriannuel de « réfection des captages » lancés depuis 2012 avec cette année notamment des travaux de réparations de fuites sur réseaux qui font suite aux travaux de sectorisation effectués par EVI lors de l'exercice précédent. Inscrite au Budget une somme de 300.000,00 euros HT qui devrait couvrir ce programme.

3. EXPLOITATION FORESTIERE

La part contributive de ce budget au budget général communal, reste et demeure en général une ressource essentielle : pour rappel 222.000, 00 € en 2017 ... 219.005,00 € en 2018 74.822,14 € en 2019 64.000 € en 2020. Cette année toutefois, aucun reversement ne sera possible, conséquence d'un fort ralentissement dans les ventes de coupes de bois, et d'une volonté de maintenir malgré tout un nécessaire programme de travaux forestiers de qualité.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, subventionnable à hauteur de 50 %, un programme de reboisement a été monté en coordination avec les services de l' ONF pour un montant de 30.000,00 euros HT

4. LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU

2021 marquera « enfin » l'extinction de ce lotissement pour lequel toutes les parcelles auront trouvé preneur, la dernière, le Lot 1 revenant en retour à la Commune au prix de 24.842,86 €.

5. LOTISSEMENT DES CORRODES

Ce lotissement n'ayant pu se concrétiser, et toutes les opérations d'ordre s'y rapportant étant pratiquement effectuées, il deviendra sans objet et les terrains d'assiette reviendront dans le patrimoine communal.

6. LOTISSEMENT DU PRE DU PORC

En vue de proposer de nouvelles parcelles communales constructibles, il a été décidé les années passées de créer un nouveau lotissement au Charat, lieudit « Le Pré du Porc ». C'est le Cabinet DEMANGE qui en a élaboré le projet, qui en a été le Maître d'œuvre, et c'est l'entreprise MOLINARI qui s'est vu attribuer le marché de travaux.

Les premières parcelles pourront être commercialisées dès 2021.

6. Présentation des budgets consolidés

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL	1.621.256,64	1.621.992,00	596.351,00	647.641,64
BUDGET ASSAINISSEMENT	184.690,52	219.194,48	22.872,10	48.904,14
BUDGET EAU	96.635,60	143.310,67	322.760,67	276.085,60
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	83.491,45	124.972,12	61.494,00	20.013,33
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	-	49.226,33	45.556,73	-
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	1,00	86.702,83	86.701,83	-
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	79.886,50	279.629,93	199.743,04	-
TOTAL OPERATIONS REELLES	2.065.961,71	2.525.028,36	1.335.479,37	992.644,71
BUDGET PRINCIPAL	735,36	-	-	735,36
BUDGET ASSAINISSEMENT	46.686,48	12.182,52	12.182,52	46.686,48
BUDGET EAU	74.744,40	28.069,33	28.069,33	74.744,40
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	41.480,67	-	-	41.480,67
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	91.113,46	45.556,73	45.556,73	91.113,46
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	161.605,52	74.903,69	74.903,69	161.605,52
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	759.002,12	559.259,08	559.259,08	759.001,72
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1.175.368,01	719.971,35	719.971,35	1.175.368,01
TOTAL	3.241.329,72	3.244.999,71	2.055.450,72	2.168.012,72

Le budget primitif global 2021 intègre les résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils ressortent du compte administratif 2020 et de l'affectation des résultats présentés par délibérations séparées, votées au cours de cette même séance du 15 Avril 2021.

La différence positive de **3.669,99** euros de la section de fonctionnement provient des excédents des Lotissements « des Corrodés » (3.669,60 €) et du « Pré du Porc » lesquels ont été voté excédentaires en recettes de fonctionnement (3.669,60 €) et (0,39 €).

La différence positive de **112.562** euros de la section d'investissement provient des excédents votés des budgets commune (52.026 €) et Assainissement (60.536 €).

BUSSANG le 16 Avril 2021

Le Maire
Bachir AID

